

Rapport provisoire du Comité de surveillance du BNP Paribas Multiplacements Privilège PER

Rappel

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie et d'épargne retraite auprès de CARDIF et d'ASSUVIE, Compagnies d'assurance proches de BNP Paribas et de GROUPAMA. La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des Comités de Surveillance des PER. Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce Comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au Plan d'Épargne Retraite Individuel, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance CARDIF et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel consultable sur le site de vote et sur le site de l'association.

Liste des membres du Comité de surveillance commun des Plans d'Épargne Retraite Individuels

M. Patrick JOACHIMSMANN, adhérent au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, nommé par le Conseil d'administration de l'Association, Président du comité.

Mme Patricia CHASSAGNE, adhérente au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante.

M. Jean-Louis CAYROL, adhérent au contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER, ancien délégué général de l'association.

Mme Ghislaine ROYER, adhérente au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, actuaire et sociologue.

EXTRAIT DU RAPPORT SPÉCIFIQUE DE VOTRE COMITE DE SURVEILLANCE (*)

Les principales informations

Le présent document fera l'objet d'une mise à jour après l'arrêté des comptes au 31/12/2021 de l'assureur. Elle sera mise en ligne sur le site de vote et sur le site de l'UFEP.

Les Plans d'Épargne Retraite Individuels

Rappel : L'objectif du Gouvernement en matière de produits Retraite consiste à simplifier, développer et harmoniser l'épargne longue afin de la rendre attractive. En matière d'Épargne Retraite notre pays est en effet en retard si l'on compare la part des prestations versées sous forme de retraite supplémentaire : 5% de l'ensemble des prestations de retraite servies contre 16% pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Le rôle des conseillers (distributeurs commerciaux) est de ce fait important pour bien mettre en évidence les caractéristiques des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin), véritablement orientés vers la préparation de la retraite, alors que l'Assurance Vie est résolument tournée vers la transmission d'un patrimoine.

Selon la FFA, au premier semestre 2021 l'ensemble confondu des PER enregistrent 668 000 nouveaux assurés dont 260 000 transférés depuis d'autres contrats retraite (PERP, Madelin, Article 83), soit près de 40% en nombre et plus de 50% en capitaux. La collecte nette s'élève au cours de cette période à 1,9 Mds € à comparer avec les 3 Mds € collectés en 2020. Fin juin 2021 les PER totalisent près de 1,9 Million d'assurés pour des encours de plus de 21 Mds €. 50% de la collecte s'effectue en UC.

(*) Rapport définitif consultable sur le site de vote et disponible en version papier sur demande écrite qui doit être envoyée à l'adresse postale de l'UFEP à partir du 1^{er} avril 2022.

Contrats de retraite de particuliers PER (Loi Pacte)⁽¹⁾

	2019	2020	20/19
Nombre d'assurés en cours (K)	89	1 226	+1 270,0 %
Cotisations (M€)	492	3 267	+564,4 %
Prestations (M€)	0	302	n.s
Provisions mathématiques (M€)	577	13 214	+2 189,0 %

(1) Y/C les contrats Entreprises (obligatoires et collectifs).

BNP Paribas Multiplacements Privilège PER (au 30/09/2021)

Le nombre d'adhérents au plan épargne (il n'y a pas encore de contrat en phase de rente) s'élève à 3 340 pour un encours de 120 M€ dont 48 M€ en fonds général (40%). 632 nouveaux adhérents ont été enregistrés en 2021 dont un pourcentage significatif par transfert en provenance des PERP et des MADELIN. Les primes en 2021 se répartissent à parts égales entre fonds général et UC.

Traitement des réclamations

À la suite d'une demande de l'UFEP sur l'approche exhaustive du sujet « Réclamation » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales sont maintenant indiquées et à

partir du mois de mars 2022 seront également prises en compte les réclamations écrites reçues par le réseau de BNPParibas.

À fin septembre 2021, on enregistrait 43 réclamations écrites pour l'ensemble des PER gérés par l'assureur soit plus de 22 000 contrats (environ 2 pour mille) et 488 réclamations orales sont répertoriées au 30/09/2021 soit 22 pour mille. Le principal reproche réside dans les délais de traitement jugés trop longs.

Il faut aussi noter que l'importance prise par les transferts entrants et sortants liés aux nouveaux produits de retraite PERin fait l'objet d'un « Focus » particulier. Un groupe de travail chez l'Assureur étudie le sujet qui dépend en grande partie d'accords de place.

Gestion financière

Le fonds en euros de CARDIF ASSURANCE VIE

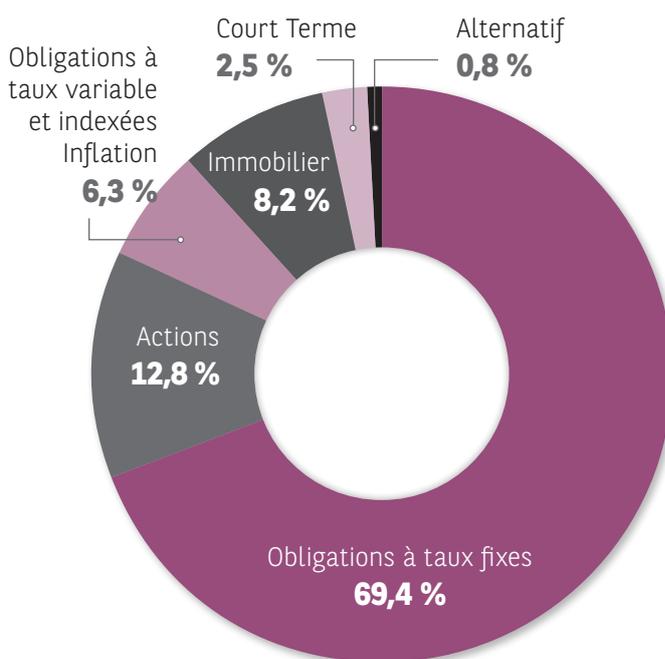
Au 30 septembre 2021 la valeur du fonds en euros représentait **115,1 Mds €** (v/s 123,6 Mds fin 2020). Mais attention cette baisse est essentiellement due au cantonnement de 7 Mds € de fonds propres dans un portefeuille dédié.

En effet la réglementation impose cette séparation des Fonds Propres (à l'Actif et au Passif). Afin de s'assurer que les transferts s'effectuent sans léser les adhérents assurés, l'opération se réalise sous le contrôle du régulateur, l'ACPR (« transfert homothétique »).

Les enjeux pour les gestionnaires d'actifs ont consisté à rester vigilants face aux tensions inflationnistes, aux attentes de remontée des taux et arbitrer au mieux les aspects de rendement entre la poche « crédit » (obligations privées) parfois jugée d'un prix trop élevé (cette poche redescend à 36% v/s 38,6% fin 2020) et la poche de la « dette souveraine » (obligations d'Etats) permettant de réduire légèrement la durée du portefeuille à moindre risque. Ces 9 premiers mois de 2021 marquent le retour à des conditions de gestion plus classiques sans toutefois exonérer les gestionnaires d'actifs de rester vigilants sur les évolutions de la pandémie.

La structure des actifs est restée à peu près stable sur la période :

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière: 115,1 Mds d'euros



Les obligations à taux fixe et à court terme représentent 71,9% des classes d'actifs, la part des actions s'établissant à 12,8%. Le portefeuille immobilier monte à 8,2% (7,4% fin 2020) des actifs, majoritairement situés en France (81%). Les obligations à taux variable et indexées sur l'inflation et quelques placements alternatifs constituent le solde.

Les unités de compte

Les adhérents ont choisi 264 supports en Unités de compte (UC). A elle seule la SICAV « BNP Paribas Perspectives » représente, via douze supports en UC proposés, plus de 50% des encours du contrat BNP Paribas Multi-placements Privilège PER.

Versements reçus et frais pratiqués

À fin septembre 2021 le montant des versements nets effectués s'élève à **40,4 M€**. Le montant des frais prélevés sur ces versements a été conforme à ce qui est prévu aux Conditions Générales du contrat.

Les statuts de l'association UFEP et le rôle du Comité de surveillance peuvent être consultés sur le site : www.ufep.fr